



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRÉVENEUC EN DATE DU 24/06/2020

L'An Deux Mil Vingt, le Vingt-Quatre Juin à Dix-Neuf Heures et Trente Minutes le Conseil Municipal de TRÉVENEUC, Légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Marcel SERANDOUR, Maire.

Marcel SERANDOUR, Guy CHARBONNIER, Arthur ESPIVENT de la VILLESBOISNET, Vanessa LE MERCIER, Amélie GOULVEN, Bernadette JACQUEMARD, Annick KERVOËL, Arnaud LELIEVRE, Sandrina MENDES EZEQUIEL, Marie-Gabrielle ROLLAND, Linda LE BERRE, Jean-François HERAUT, Eric MERIENNE, Marc SZYSZKA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marc SZYSZKA

La séance est ouverte à dix-neuf heures et trente minutes par Monsieur le Maire. Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Marc LOOSVELDT, conseiller municipal, le 5 juin 2020. L'assemblée est donc portée à 14 membres.

1. COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Exposé des motifs :

L'article 22 du code des marchés publics détermine la composition de la commission d'appel d'offres (CAO) et les modalités de son élection. La CAO a un caractère permanent c'est-à-dire qu'elle est constituée pour la durée du mandat des élus qui la composent.

La commission d'appel d'offres des collectivités territoriales est une commission composée de membres à voix délibérative qui sont issus de l'assemblée délibérante.

Elle est présidée de droit par Monsieur le Maire, comprend six membres à voix délibérative dont trois titulaires et trois suppléants.

Peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la CAO (article 23-I du CMP) :

- un ou plusieurs membres du service compétent du pouvoir adjudicateur
- des personnalités désignées par le président de la CAO en raison de leur compétence.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la CAO (article 23-II du CMP) :

- le comptable public
- un représentant de la DGCCRF

et leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉSIGNE** en qualité de membres à voie délibérative titulaires, Arnaud LELIEVRE, Annick KERVOËL, Sandrina MENDES EZEQUIEL, et en qualité de membres à voie délibérative suppléants Linda LE BERRE, Eric MERIENNE et Jean-François HERAUT.

2. COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Exposé des motifs :

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Le rôle essentiel de la CCID s'exerce en matière d'évaluation des impôts directs locaux payés par les ménages :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties

Si les tarifs d'évaluation des propriétés bâties et non bâties sont arrêtés par le service des Impôts, la CCID participe en amont à leur évaluation, au côté de l'administration fiscale. Elle est tenue informée des évaluations nouvelles résultant de la mise à jour périodique des valeurs locatives. Elle émet également un avis sur les réclamations contentieuses en matière de taxes directes locales lorsque le litige porte sur une question de fait.

4. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES INSTANCES PARTENAIRES

Exposé des motifs :

La commune est membre d'un certain nombre de structures partenaires. Afin d'y être représenté, il convient de désigner le délégué communal au sein de ces instances.

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DE TREVENEUC		
	Délégué Titulaire	Délégué suppléant
ALE	Annick KERVOËL	Arnaud LELIÈVRE
ANEL	Marcel SERANDOUR	
BRUDED	Jean-François HÉRAUT	Sandrina MENDES
Chambre d'agriculture	Sandrina MENDES	
Chambre de commerce	Guy CHARBONNIER	Vanessa LE MERCIER
Chambre des métiers	Guy CHARBONNIER	Vanessa LE MERCIER
CNAS	Marcel SERANDOUR (élus) Gwenn MOITY (agents)	
Commission Communale de Sécurité	Arnaud LELIÈVRE	Marc SZYSZKA
Correspondant Défense	Arthur ESPIVENT de la VILLESBOISNET	
SDE	Annick KERVOËL	Arnaud LELIÈVRE
Sécurité Routière (DDTM)	Arnaud LELIÈVRE	Marc SZYSZKA
VIGIPOL	Marc SZYSZKA	Arnaud LELIÈVRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉSIGNE** les membres du tableau précédent représentants de la commune au sein des instances partenaires qui y sont désignées.

5. AMENAGEMENT DU STADE

Exposé des motifs :

Marc SZYSZKA, missionné par Monsieur le Maire pour suivre ce projet, présente à l'assemblée en quoi il consiste :

Le Groupement Jeunes Sud Goëlo Foot souhaiterait délocaliser certaines de ses catégories sur le site de Tréveneuc, le site de Plourhan étant surexploité, et le Groupement étant par nature intercommunal puisqu'il est né de la fusion des équipes de jeunes de ces 3 clubs : le FC Lantic, le club de Saint Quay Sport et l'Entente Etables – Plourhan.

Aujourd'hui, le groupement regroupe 125 jeunes licenciés allant du U6 à U14 et une équipe féminine. Signe de qualité, le GJSG a obtenu le label jeune de la FFF en 2017 qui oblige le club à mettre en place une politique sportive et requiert des équipements aux normes et de qualité.

Concernant le stade de Tréveneuc, voici ce dont il s'agit :

Les catégories suivantes joueront le samedi matin en alternance ou en même temps :

- U11 / U13 pour l'instant 1 équipe U13 et 2 équipes U11 de prévues. Foot à 8.
- La catégorie U14 jouera un samedi sur 2, l'après-midi. Foot à 11.
- Des plateaux de féminines le samedi matin et éventuellement des entraînements pour soulager le terrain de Plourhan.

Voici quels sont les besoins :

- Terrain en herbe entretenu et réservé exclusivement pour les jeunes (pas de séniors).
- Des vestiaires : Le grand vestiaire, le petit vestiaire (ou se trouve le tableau électrique), la buvette extérieure. A rénover.
- Un algeco, vestiaire supplémentaire, accueil, bureau.
- 4 buts rétractables pour le foot à 8. Devis + fiche joint. 3970 € TTC
- Plifix (repères pour traçage du terrain). Devis joint. 115 € TTC
- Peinture pour traçage du terrain. Devis joint. 280 € TTC
- Traceuse. Devis + fiche joint. 515 € TTC
- Compresseur (gonflage des ballons). Devis + fiche joint. 150 € TTC

Présidée par le Maire, elle compte 6 membres titulaires et six suppléants. Ceux-ci sont désignés par le directeur départemental des Finances Publiques sur une liste dressée par le conseil municipal parmi les différentes catégories de contribuables (prévoir 24 personnes dans les communes < 2000 hab.).

La CCID sera amenée à donner son avis sur la révision des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation à l'occasion des travaux des différentes commissions compétentes qui seront mobilisées en 2025 en vue de la fixation des secteurs d'évaluation et des tarifs. Les nouvelles valeurs locatives des locaux à usage d'habitation devraient être intégrées dans les rôles d'impositions locales à compter de 2026 (Art. 146 de la Loi de Finances pour 2020).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DRESSE** la liste annexée au présent procès-verbal, liste composée des différentes catégories de contribuables de la commune.

3. COMMISSIONS MUNICIPALES

Exposé des motifs :

Les commissions municipales sont chargées d'instruire les dossiers soumis au conseil municipal. C'est en leur sein que le travail d'élaboration des délibérations est effectué.

Présidées de droit par le maire, elles élaborent des rapports communiqués à l'ensemble du conseil, ce dernier étant seul habilité à prendre les décisions finales.

Les commissions municipales sont composées exclusivement des membres du conseil municipal qui fixe leur nombre, et les désigne par vote.

Le conseil municipal peut également créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas être des élus, notamment des représentants des associations locales.

COMMISSIONS FACULTATIVES					
URBANISME					
Sous la présidence de M. le Maire et la direction d'Arnaud LELIÈVRE					
Urbanisme/Travaux/Permis/Voirie/Réseaux/Signalétique/Sécurité/ERP/Environnement/Espaces verts	Marc SZYSZKA	Jean-François HÉRAUT	Eric MERIENNE	Arthur ESPIVENT de la VILLESBOISNET	
AFFAIRES SOCIALES					
Sous la présidence de M. le Maire et la direction d'Annick KERVOËL					
Commission sociale/Affaires scolaires et périscolaires /Petite enfance/Personnes âgées	Sandrina MENDES	Marie-Gabrielle ROLLAND	Bernadette JACQUEMARD	Linda LE BERRE	Arthur ESPIVENT de la VILLESBOISNET
Bibliothèque	Marie-Gabrielle ROLLAND	Bernadette JACQUEMARD	Guy CHARBONNIER		
TOURISME - COMMUNICATION					
Sous la présidence de M. le Maire et la direction de Sandrina MENDES					
Communication/Site web/ Bulletins municipaux/Tourisme	Vanessa LE MERCIER	Jean-François HÉRAUT	Amélie GOULVEN	Arthur ESPIVENT de la VILLESBOISNET	
CULTURE ANIMATION					
Sous la présidence de M. le Maire et la direction de Guy CHARBONNIER					
Culture/Sport/Vie associative/Fêtes et cérémonies	Vanessa LE MERCIER	Amélie GOULVEN	Marc SZYSZKA	Eric MERIENNE	Bernadette JACQUEMARD

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉSIGNE** les membres du conseil municipal présentés dans le tableau ci-avant, membres des commissions municipales telles que définies dans le même tableau.

4. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES INSTANCES PARTENAIRES

Exposé des motifs :

La commune est membre d'un certain nombre de structures partenaires. Afin d'y être représenté, il convient de désigner le délégué communal au sein de ces instances.

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DE TREVENEUC		
	Délégué Titulaire	Délégué suppléant
ALE	Annick KERVOËL	Arnaud LELIÈVRE
ANEL	Marcel SERANDOUR	
BRUDED	Jean-François HÉRAUT	Sandrina MENDES
Chambre d'agriculture	Sandrina MENDES	
Chambre de commerce	Guy CHARBONNIER	Vanessa LE MERCIER
Chambre des métiers	Guy CHARBONNIER	Vanessa LE MERCIER
CNAS	Marcel SERANDOUR (élu) Gwenn MOITY (agents)	
Commission Communale de Sécurité	Arnaud LELIÈVRE	Marc SZYSZKA
Correspondant Défense	Arthur ESPIVENT de la VILLESBOISNET	
SDE	Annick KERVOËL	Arnaud LELIÈVRE
Sécurité Routière (DDTM)	Arnaud LELIÈVRE	Marc SZYSZKA
VIGIPOL	Marc SZYSZKA	Arnaud LELIÈVRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉSIGNE** les membres du tableau précédent représentants de la commune au sein des instances partenaires qui y sont désignées.

5. AMENAGEMENT DU STADE

Exposé des motifs :

Marc SZYSZKA, missionné par Monsieur le Maire pour suivre ce projet, présente à l'assemblée en quoi il consiste :

Le Groupement Jeunes Sud Goëlo Foot souhaiterait délocaliser certaines de ses catégories sur le site de Tréveneuc, le site de Plourhan étant surexploité, et le Groupement étant par nature intercommunal puisqu'il est né de la fusion des équipes de jeunes de ces 3 clubs : le FC Lantic, le club de Saint Quay Sport et l'Entente Etables – Plourhan.

Aujourd'hui, le groupement regroupe 125 jeunes licenciés allant du U6 à U17 et une équipe féminine. Signe de qualité, le GJSG a obtenu le label jeune de la FFF en 2017 qui oblige le club à mettre en place une politique sportive et requiert des équipements aux normes et de qualité.

Concernant le stade de Tréveneuc, voici ce dont il s'agit :

Les catégories suivantes joueront le samedi matin en alternance ou en même temps :

- U11 / U13 pour l'instant 1 équipe U13 et 2 équipes U11 de prévues. Foot à 8.
- La catégorie U14 jouera un samedi sur 2, l'après-midi. Foot à 11.
- Des plateaux de féminines le samedi matin et éventuellement des entraînements pour soulager le terrain de Plourhan.

Voici quels sont les besoins :

- Terrain en herbe entretenu et réservé exclusivement pour les jeunes (pas de seniors).
- Des vestiaires : Le grand vestiaire, le petit vestiaire (ou se trouve le tableau électrique), la buvette extérieure. A rénover.
- Un algeco, vestiaire supplémentaire, accueil, bureau.
- 4 buts rétractables pour le foot à 8. Devis + fiche joint. 3970 € TTC
- Plifix (repères pour traçage du terrain). Devis joint. 115 € TTC
- Peinture pour traçage du terrain. Devis joint. 280 € TTC
- Traceuse. Devis + fiche joint. 515 € TTC
- Compresseur (gonflage des ballons). Devis + fiche joint. 150 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** l'acquisition des matériels et les travaux énoncés ci-avant
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention à la FFF

6. SDE : DEPOSE REPOSE FOYER S310 : REPORT AU PROCHAIN CONSEIL

7. SOLLICITATION DE L'AIDE DES SERVICES DE L'AGENCE NATIONALE DE COHESION DES TERRITOIRES DANS LA DEFINITION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE KERVALO : REPORT A UN CONSEIL ULTERIEUR

8. PLAN DE FINANCEMENT POUR L'INSTALLATION D'UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ

Exposé des motifs :

La commune pourrait être éligible à la DETR ainsi qu'à une subvention de SBAA dans le cadre de l'accueil d'un médecin kinésithérapeute-ostéopathe dans le local anciennement cantine scolaire.

Il s'agit de réaliser des travaux permettant l'installation d'un cabinet médical en lieu et place d'une cantine scolaire:

- ✓ Transformation du local open space en cabinet médical : fermeture par cloisons
- ✓ Mise aux normes (isolation thermique, accessibilité, acoustique, etc.)

Estimatif financier suivant devis :

Corps de métier	H.T.	T.T.C.
Menuiserie	3 880,00 €	4 268,00 €
Peinture	2 639,20 €	3 167,04 €
Electricité/Plomberie	1 848,00 €	1 848,00 €
Isolation visuelle	1 320,00 €	1 452,00 €
TOTAL	8 367,20 €	9 283,04 €

Plan de financement :

Coût du projet HT	Financeurs	Montant H.T.	Taux
3 880,00 €	D.E.T.R.	3 346,88 €	40%
	SBAA	1 673,44 €	20%
	Autofinancement	3 346,88 €	40%
TOTAL		8 367,20 €	100%

Le montant de toutes les aides et subvention ne pourra dépasser le seuil réglementaire de 80% du montant total des travaux, déduction faite de la TVA récupérable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une dotation au titre de la DETR 2020 à la Préfecture des côtes d'Armor
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les travaux dès réception de l'accusé réception de la Préfecture
- **S'ENGAGE** à ce que les travaux débutent avant fin 2020 et soient terminés avant fin 2020
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'aide aux travaux à SBAA

La séance est close à 21h30

Le secrétaire de séance

Marc SZYSZKA